



Assistante maternelle agressée physiquement par mon employeur

Par **Marioncarhaix**, le **02/02/2019** à **10:05**

Bonjour

Je suis assistante maternelle agréée,

Je me suis fait agresser physiquement par un de mes employeurs pour une histoire de congé payer qu'il me devait et qu'il ne voulait pas payer.

Il c'est jeter sur moi je suis donc tomber à terre et il a essayer de m'etranger et j'ai reçu aussi des coup de pied ou de genous sur le corp. Cette agression c passer chez lui lors dun repas ou on était convier moi mon mari et mes enfants (cette personne est mon employeur mais aussi mon voisin et un ami de mon mari)

J'ai été faire constater mais bleu par un médecin mais je n est pas été de suite porter plainte (peur de la suite sûrement)

Jai finit par aller porter plainte au bout de 4 semaines grasse à la pression et au soutien de ma famille .

La gendarmerie ma envoyer voir un médecin légiste qui lui ma prescrit 1 jour ITT. Je suis en arrêt maladie pour incapacité de travail depuis maintenant 2 mois . Et j'ai perdu la totalité de mes contrats. Tous mes autres employeurs mon licencié car peur des représailles de mon ex employeur (c tjrs mon voisin) . Je me retrouve donc à ce jour sans emploi à cause de cette agression physique et psychologique.

Je souhaiterais savoir ce que mon employeur en cour avec cette procédure?

Ya til une situation aggravante dans mon histoire ? Le faite que sa soit un homme ? Ou mon employeur ?

Si cette démarche de plainte est nécessaire car ts cela coûte chère et prend du temps ?

Ai til possible de demander des dommages et intérêts ? Jusqu a quelle montants ?

Merci d'avance pour vos conseil.

Marion